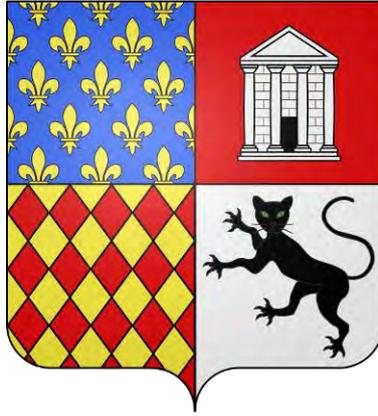




COMMUNE DE GENAINVILLE
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VII : Annexes

<p><u>APPROBATION</u></p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 08/02/2019</p>	 <p>Le Maire, Alain SCHMIT.</p>	
----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--



**COMMUNE DE GENAINVILLE
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

ANNEXES SANITAIRES



6 – a ADDUCTION D'EAU

La commune adhère depuis le 29 février 2016 au S.I.A.EP: Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des communes de Magny-En-Vexin, Saint-Gervais et La Chapelle-en-Vexin.

Ce syndicat ayant changé de dénomination par arrêté préfectoral n°A 18-100 du 23 mars 2018 et portant dorénavant le nom de S.I.A.E.P du Vexin Ouest : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vexin Ouest.

6 – b ASSAINISSEMENT note technique

La commune dispose d'un système d'assainissement collectif géré par Suez Environnement conformément à la D.S.P du 1^{er} juillet 2012.

Le schéma directeur d'assainissement prévoit plusieurs tranches d'assainissement et la création d'une nouvelle station d'épuration.

Il est prévu que celle-ci soit installée sur l'emplacement réservé n°3 inscrit au plan local d'urbanisme.

6 – c EAUX PLUVIALES note technique

La commune bénéficie d'un réseau d'eaux pluviales discontinu qui ne dessert pas l'ensemble de la zone urbanisée. Les eaux pluviales ruissellent alors sur la voirie avant de rejoindre le milieu naturel (ru de Genainville).

Les autres parties de la commune sont raccordées à des puisards.

6 – d ORDURES MENAGERES

Les déchets ménagers de la commune sont collectés par le SMIRTOM du Vexin.

La commune de Genainville dépend de la déchetterie de Magny-En-Vexin